



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 26 septembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Dans une interview accordée à la station de radio 100,7 le 19 septembre, Monsieur le ministre des Affaires intérieures s'est notamment exprimé sur la mendicité et la police locale.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires intérieures :

- Dans l'interview précitée, Monsieur le ministre des Affaires intérieures a estimé que le Luxembourg était devenu plus sûr depuis son entrée en mandat il y a dix mois. Sur la base de quelles données Monsieur le ministre peut-il faire ces déclarations ?
- A l'occasion de cet article de presse, Monsieur le ministre a annoncé que la mendicité agressive ne poserait plus de problèmes. Cette conclusion a été prise sur base de quels éléments ?
- Comment le nombre de cas de mendicité agressive a-t-il évolué depuis le début de l'année ?
- Existe-t-il des premières conclusions de l'impact de la police locale sur le phénomène de la mendicité agressive ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Taina Bofferding
Députée